



Règles de fonctionnement des commissions

Membre des commissions du COREVIH

Tout membre participant aux commissions du COREVIH devra respecter des règles de confidentialité : toute discussion au sein des commissions ne pourra être partagée avec d'autres personnes, seuls les comptes rendus des commissions pourront être diffusés ou discutés.

La participation aux commissions impose des règles de communication au sein de la commission :

- Respect de la parole de l'autre
- Respect des convictions des autres
- Non jugement
- Ecoute sans préjugé

Les commissions désigneront un responsable de séance et un rapporteur à chaque réunion.

Un consensus devra être obtenu

Des personnes extérieures à la commission pourront être invitées, elles signeront la lettre d'engagement

Les compte rendus seront le résultat des discussions et ne seront pas nominatifs sauf demande express d'une personne d'un avis différent de la majorité des membres de la commission.

Le non respect des règles éthiques pourra, après avis du bureau, entraîner l'exclusion de la commission.

Commission :

« » Nom et
Prénom :

Lu et approuvé, le

Signature